

L'an deux mille-vingt-cinq, le 19 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Sandra Paillot.

Présents : Sandra Paillot, Pascal Mischieri, Fabrice Hasse, Pierre Peytoureau, Sophie Hadaji-Avril, Elodie Chauveau, Jacques Gablier, Sabrina Héraud, Christophe Mangé, Catherine Nioteau, Alain Scharnitzky, Xavier Svahn

Absents : Aurélien Cénatiempo, Frédéric Robert et Annick Lasne

Secrétaire de séance : Elodie Chauveau

Mme Elodie Chauveau est désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du CGCT.

Ordre du jour

1. Adoption des compte rendus précédents
2. signature de la convention cadre de modernisation de l'éclairage public : réflexion
3. proposition de document cadre remis par la Chambre d'agriculture
4. questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance et dit qu'il s'agit du dernier conseil municipal de Pierre Peytoureau à Saint Germain du Salembre, puisqu'il va déménager à la fin du mois et qu'il va démissionner. Le conseil municipal le remercie pour son engagement.

Adoptions des compte-rendu précédents :

Xavier Svahn, qui était absent, à la dernière réunion demande si lors de la séance de vote du budget, la subvention pour Isle Co a été votée. Madame le Maire lui répond que seul un montant total de subventions a été voté, mais pas le détail. On pourra parler de cette demande de subvention lors d'une prochaine séance.

Les comptes rendus des 2 dernières réunions sont approuvés.

Signature de la convention cadre de modernisation de l'éclairage public : réflexion

Il faut se positionner avant fin 2025. Le réseau d'éclairage public est vétuste, ce sont des ampoules au sodium. Si on ne fait rien, après on ne pourra plus les changer car il faut passer au LED. Dans notre parc, nous avons 132 candélabres et 62 sont vétustes. Une étude doit être faite car des points peuvent être supprimés, les durées d'éclairage peuvent aussi être modifiées.

L'estimatif est de 130 000 €, dont 70 525 € à la charge de la commune. On peut échelonner ce paiement sur 8 ans maximum.

L'économie d'énergie est estimée à 5 000 € / an (soit une économie de 19000 kWatt/an), il faudra donc un temps certain pour amortir. Mais c'est une démarche écologique. On n'a pas trop le choix car si on ne le fait pas, à terme notre éclairage public sera caduque puisque les ampoules au sodium n'existeront plus.

Le conseil municipal est d'accord pour lancer ce projet de modernisation, il autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires et s'engage à rembourser les travaux sur 8 ans.

Madame le Maire rajoute qu'actuellement ces travaux ne sont plus subventionnés par la DETR, alors qu'ils l'étaient auparavant. Pascal Mischieri explique qu'il ne sera peut-être pas possible d'en supprimer certains car cela engendrerait une interruption de ligne et donc un non fonctionnement des candélabres suivants.

Christophe Mangé dit qu'il faudrait voir pour l'éclairage public des PAV au niveau des poubelles de la scierie car il est dans le noir, suite au changement des horaires d'éclairage public. Il propose au conseil municipal de voir s'il ne serait pas judicieux d'opter pour des éclairages autonomes. Madame le Maire répond que lorsque l'on travaillera sur les suppressions possibles, il faudra également voir pour les durées.

Proposition de document cadre remis par la Chambre d'agriculture

La chambre d'agriculture a été chargée de trouver sur les communes des terrains dits incultes ou non exploités depuis plus de 10 ans et qui pouvaient accueillir des panneaux photovoltaïques. Une carte a donc été faite à l'échelle du département, et il est demandé à chaque maire de donner son avis sur les choix opérés sur sa commune.

Xavier Svahn dit qu'il y a une contradiction, car dans le rapport, il est écrit que les zones Natura 2000 sont non éligibles, or le terrain à la Servantie est en zone Natura 2000.

Sur la commune, il y a 4 zones choisies :

- Sur un plan d'eau à la Servantie. On refuse car c'est une zone Natura 2000.
- Sur le bâtiment de la biscotterie : pas d'opposition du conseil municipal
- Sur le coteau, route de Saint Astier, à l'entrée de Saint Germain. Le conseil municipal s'y oppose car il faut respecter la biodiversité qui y est présente (zone arborée qui participe à la beauté du paysage)
- Sous les lignes Haute Tension à Puymarsou : pas d'opposition du conseil municipal

Xavier Svahn et Madame le Maire s'interrogent sur le non-choix de l'usine Aster, car les friches industrielles étaient recherchées. On va leur proposer de le rajouter à la liste.

Jacques Gablier se pose la question de pourquoi proposer des panneaux sur des étangs. Mr Xavier Svahn lui explique que dans ce contexte il propose de faire des panneaux flottants au milieu des lacs. Ce dernier demande à Madame le Maire ce qu'il se passe si nous donnons un avis défavorable aux lieux proposés. Madame le Maire lui explique que la décision finale revient à la Chambre d'Agriculture 24.

Questions diverses :

Restauration du colombier

La 1ere réunion a eu lieu, il y a eu une bonne trentaine de personnes à la première réunion d'information. Les gens étaient plutôt satisfaits. Il faut voir avec la Fondation du Patrimoine pour faire la collecte de dons. Une déclaration préalable a été déposée et on attend la réponse. Sabrina Héraud se félicite de cet engouement, et du lien qui a été créé, de l'envie de participer à ce chantier collaboratif. C'était vraiment l'idée du départ, cela a l'air de prendre, donc on est plutôt contents.

Pistes DFCI :

2 pistes sont en train mauvais état : celle des Brandes, et celle du gros chêne.

David Langlais s'est proposé pour que la société de chasse refasse ces chemins. La commune devra acheter la grave, et Julien, le cantonnier ira les aider.

Madame le Maire dit qu'elle trouve cela très bien qu'ils le fassent.

Jacques dit qu'au trou du renard, il y a des chemins qui sont dans un état lamentable après un débardage et qu'il y a le même constat au niveau d'Eyguas Vivas.

On est au courant, Madame le Maire a appelé les débardeurs et ils en conviennent. Ils doivent revenir, à la fin du chantier, et ils devront tout remettre en état.

Xavier Svahn rappelle qu'il a été demandé de prendre un arrêté pour demander un état des lieux en début et fin de chantier. Madame le maire lui rappelle qu'elle était d'accord sur le principe mais qu'elle n'avait pas le temps de faire ces états des lieux.

Xavier dit qu'il veut bien faire ces constats que tous les débardeurs ne sont pas mauvais, et que si on prend cet arrêté avec obligation de constat antérieur aux travaux, cela permettra de rentrer en contact avec l'entreprise et de les responsabiliser.

Un arrêté sera donc pris et les états des lieux seront faits par Pascal et / ou Xavier.

Xavier Svahn explique également que normalement les entreprises sont censées prévenir SOS Forêt Dordogne et le Département dès qu'il débute un chantier avec une déclaration qui doit être faite entre 7 à 15 jours avant le chantier. Madame le Maire demande à Xavier Svahn s'il possède la liste des entreprises afin de les informer de ce nouvel arrêté.

Lotissement :

Le permis d'aménager vient d'être déposé.

Parking à côté du city stade :

Les travaux de cheminement du parking vont être lancés.

Nouveau jeu à la scierie :

Madame le Maire propose que ce soient les enfants qui décident en organisant un vote à l'école (classe de Valérie et de Christophe). Cela serait aussi une initiation à la citoyenneté. On ferait le bureau de vote à la mairie, avec isoloir, urne, carte électorale etc... On proposerait 3 jeux. Le conseil municipal valide l'idée.

Fête de la musique :

Il y aura un concert Vox Vesuna à l'église pour la fête de la musique le 21 Juin à 20h30.

Cérémonie d'Espinasse :

Le 27 juillet tombe un dimanche. Notre cérémonie tombait en même temps que celle de Saint Etienne de Puycorbier. Et comme les 2 cérémonies sont liées, Madame le Maire a pris l'initiative de décaler notre cérémonie à 17h00. Elle propose de terminer la journée par un marché gourmand à la scierie, sur la partie arrière, avec éventuellement un bal.

Gérance du bar tabac :

Madame le Maire informe le conseil que Mr et Mme Rasse ont mis leur fonds de commerce en vente, pour raisons médicales. Christophe Mangé demande si la commune a quelque chose à dire

sur le choix final. Madame le Maire explique que nous avons un droit de regard étant donné que les murs nous appartiennent.

Chiens errants :

Christophe Mangé expose au conseil que plusieurs chiens errants sont entrés chez lui et ont tué ses chèvres. Madame le Maire explique que dès qu'elle le sait et qu'elle le peut, elle informe les propriétaires qu'ils doivent tenir enfermés leurs animaux. Une note est déjà passée dans les Salembrières et dans le Calembrio à ce propos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35 et se termine par un pot d'adieu surprise offert à Pierre.